

# **Désolée, jamais vu de gamine de 4 ans violée par 3 de ses camarades avant l'invasion musulmane**

écrit par Christine Tassin | 11 octobre 2018

**WAFASULTAN**

AVEC LA PARTICIPATION DE  
CHRISTINE TASIN ET MAURICE SALIBA

# L'ISLAM

FABRIQUE  
DE DÉSÉQUILIBRÉS ?



WAFASULTAN L'ISLAM FABRIQUE DE DÉSÉQUILIBRÉS ?  
AVEC LA PARTICIPATION DE CHRISTINE TASIN ET MAURICE SALIBA



Et ils essaient de nous faire croire que ce serait sinon normal du moins pas vraiment étonnant. Il faut lire l'article du Parisien ci-dessous en se maîtrisant pour ne pas aller fiche des pains à répétition, à défaut d'enfermer les fautifs sans boire ni manger dans un cul-de-basse-fosse jusqu'à ce que mort s'ensuive.

**1 pain à la directrice de l'école** : ils étaient où les enseignants pensant que 3 autres gamins de 4ans la déshabillaient et la pénétraient avec leurs doigts ? Et pas qu'une fois, c'était déjà arrivé 2 fois l'année précédente ! 3 fautes graves, défaut de surveillance. Ils étaient où les enseignants ? En train de boire le café en tapant sur Marine Le Pen ?

**1 pain supplémentaire à la directrice de l'école pour avoir conseillé aux parents de ne pas aller porter plainte**, des fois qu'on dénonce son incompetence, des fois qu'on stigmatise les violeurs ?

**1 un pain aux violeurs**, qu'ils aient 4 ans n'empêche pas qu'ils savaient ce qu'ils faisaient, qu'ils savaient qu'ils usaient de violence, qu'ils savaient que ce qu'ils faisaient était interdit.

**1 pain à tous les Taubira et Belloubette** qui ont décidé que les mineurs étaient irresponsables et pouvaient donc tuer sans en payer le prix.

**1 pain à Jérôme Coumet**, maire socialiste du XIIIème qui n'a pas d'autre solution qu'une réunion avec un pédopsychiatre. Pour enfumer les parents, les rassurer, leur faire croire que ce n'est pas grave, que ce n'est qu'une espèce de « touche-pipi » ?

**2 pains à l'autre élu parisien qui tient à garder l'anonymat ( tiens donc ! )** pour faire croire que ce serait normal, que les parents feraient *des projections d'adultes sur des actes d'enfants*.

3 pains à Michèle Créoff, vice-présidente du Conseil national de protection de l'enfance (CNPE) qui relativise clairement les choses, tout cela serait presque normal, quoi, c'est vrai, à 4 ans on se demande comment sont faites les filles, on découvre la sexualité... Vous attendez encore beaucoup de choses du CNPE vous ? Même si elle corrige un peu sa première réaction en ciblant les parents et en s'interrogeant sur le phénomène de groupe, elle a tout de même relativisé les choses dans un premier temps. Impardonnable. Il est vrai qu'il y a toute une génération Cohn Bendit qui considère que les enfants ont droit à la même sexualité que les adultes.

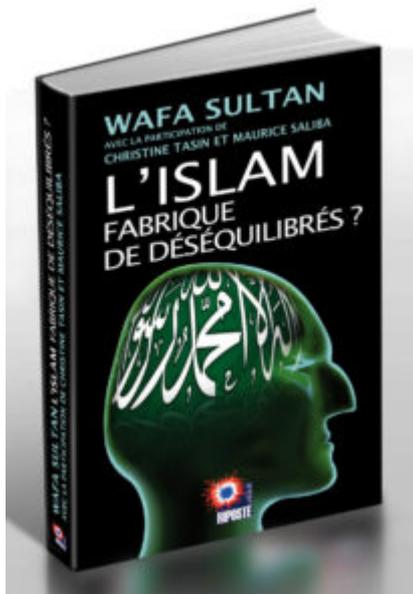
4 pains aux journalistes, enquêteurs, spécialistes, juges... qui vont enquêter pour savoir si les petits violeurs ont assisté à des choses de ce genre chez eux, s'ils ont eux-mêmes été violés. C'est bien. Mais très insuffisant, ils vont même vérifier si la victime n'aurait pas été l'instigatrice du viol... Et ils vont se contenter de cela, se gardant bien de poser les questions qui fâchent :

*Quelle est la part de l'immigration musulmane dans ce sinistre « fait-divers » ?*

*Personne ne parle des origines de la victime, ni de celles des petits violeurs. Quelles sont-elles ?*

Or, on sait que la culture musulmane est misogyne, violente, et sexuellement obsédée.

Lire et relire la démonstration de Wafa Sultan, imparable :



C'est pourquoi je suppose que l'islam a encore mis son nez infâme dans l'affaire. Mais qu'on ne nous le dira pas.

Bien sûr il y a aussi des détraqués chez les non musulmans, des violeurs, des parents indignes regardant des films porno avec leurs enfants. C'est vrai, hélas.

Mais quand, dans un arrondissement avec nombre d'Asiatiques et beaucoup de musulmans une histoire pareille arrive, on ne peut s'empêcher de penser que la petite victime pourrait être une petite chinoise, discrète, silencieuse et, pour cela, prise comme victime par une bande de petits salopards qui ont l'habitude chez eux – et à l'école coranique ? – d'entendre dire que la femme non musulmane est une esclave et que, de toutes manières, les femmes sont là pour obéir aux hommes. Hommes aimant par-dessus tout être et agir en groupe... Même dès l'enfance. Et cela expliquerait le souci de la Directrice de ne pas faire de vague.

D'ailleurs, une simple main courante, même pas une plainte a été déposée. Sur l'instigation de la Directrice ? Parce que les parents, timides, n'osent pas se rebeller ?

### **Enquête autour d'un viol entre élèves de maternelle**

Une «main courante» a été déposée auprès du commissariat après

les faits dont aurait été victime une fillette de 4 ans, scolarisée dans le XIIIe arrondissement de Paris.

Sur le fond, les faits sont graves, dérangeants, mais sur la forme, rien ne dit qu'ils pourraient être matérialisés juridiquement. Encore moins qu'ils donneront lieu à des poursuites. Et pour cause. Cette affaire de « viol en réunion », dont vient d'être saisie la brigade des mineurs de Paris, implique des enfants âgés de... 4 ans seulement, scolarisés en moyenne section de maternelle. On est donc là aux confins du droit, et de l'éducation.

Les faits ont éclaté au grand jour en début de semaine, lorsqu'une personne s'est rendue au commissariat du XIIIe arrondissement pour y déposer une « main courante. » D'après ses dires, une fillette de 4 ans a été victime de « viol ». Des faits qui remonteraient à mi-septembre, et auraient eu lieu dans la cour d'une école maternelle du même arrondissement, où est scolarisée la fillette. Celle-ci aurait été isolée par trois camarades sous une structure de jeu, lesquels lui auraient retiré ses vêtements avant de pratiquer une « pénétration digitale ».

Le même type de faits aurait eu lieu à deux reprises, au cours de l'année scolaire précédente. La fillette aurait alors été victime de deux autres camarades. Avertie de ce qu'il se serait produit mi-septembre, la directrice de l'établissement aurait déconseillé aux parents de porter plainte.

*« Ce type d'actes n'est pas exceptionnel »*

Désormais sur la place publique, ces actes ont provoqué un vif émoi au sein de la communauté scolaire, et particulièrement des parents d'élèves. *« Une réunion aura lieu très prochainement, sous l'égide de la mairie du XIIIe, au sein de l'école, annonce Jérôme Coumet, le maire (PS) de l'arrondissement. Un pédopsychiatre sera présent, afin de mettre les mots de professionnels sur ce qu'il s'est produit.*

» « *Il faut entendre l'inquiétude des parents, la prendre au sérieux, note un autre élu parisien sous couvert d'anonymat. Mais il faut aussi aborder cette question avec sagesse, et se garder de faire des projections d'adultes sur des actes d'enfants.* »

« *Ce type d'actes n'est pas fréquent, mais pas exceptionnel non plus, relève pour sa part Michèle Créoff, vice-présidente du Conseil national de protection de l'enfance (CNPE). On est à l'âge des premiers émois. A un stade de développement où la curiosité émerge, notamment au niveau sensoriel et sexuel.* » Techniquement, s'il n'existe pas d'immunité pénale liée à l'âge, « *les parquets, dans la pratique, n'engagent bien évidemment pas de poursuites contre des enfants aussi petits* », précise un policier spécialisé.

Déposer plainte pour qu'une enquête sociale soit ouverte

Cela étant, ce type de comportements pose question. « *Là, on n'est pas dans une histoire de touche-pipi entre deux bambins, relève ce même policier. Il y a plusieurs enfants impliqués, et une violence exercée envers cette petite victime.* » Michèle Créoff ne dit pas autre chose. « *Là où il y a problème, c'est quand on a affaire à un phénomène de groupe, dans une forme de surenchère émotionnelle. Il faut alors comprendre comment un groupe d'enfants, aussi jeunes, peut en abuser un autre sans qu'il n'y ait eu de prise de conscience du milieu éducatif ou parental.* »

C'est pour cela que ce policier préconise qu'« *en pareil cas, une plainte soit systématiquement déposée* ». Sous l'égide du parquet, un juge des enfants est alors généralement saisi. Le magistrat a la possibilité d'ordonner une enquête sociale en milieu ouvert. L'audition des parents, mais aussi des enseignants ou intervenants, doit permettre une levée de doute. Et de vérifier qu'à travers ces pratiques, les enfants, victimes comme auteurs, n'ont pas reproduit des gestes qu'un adulte aurait pu leur faire subir, ou dont ils auraient été

par inadvertance les témoins.

<http://www.leparisien.fr/paris-75/enquete-autour-d-un-viol-entre-eleves-de-maternelle-10-10-2018-7916028.php>